

Plan d'Action d'Accra sur l'Universalisation

Les Etats africains ont joué un rôle crucial de soutien à l'interdiction des armes à sous-munitions et à la Convention sur les armes à sous-munitions (CCM). Ainsi, les représentants de 34 Etats africains¹ rassemblés lors de la Conférence régionale d'Accra sur l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions, tenue à Accra, au Ghana du 28 au 29 mai 2012, ont développé le *Plan d'Action d'Accra sur l'Universalisation* avec pour but ultime de parvenir à une Afrique sans armes à sous-munitions, et ce, grâce à l'adhésion totale à la CCM. En ce sens, les Etats ont exprimé leur soutien pour mener des efforts conjoints, en lien avec le Plan d'Action de Vientiane, à travers les actions suivantes:

Universalisation complète de la Convention sur les armes à sous-munitions

- Les Etats qui ne sont pas encore parties sont encouragés à prendre les mesures nécessaires pour ratifier ou accéder à la Convention si possible, avant la troisième réunion des Etats Parties (3MSP) qui se déroulera à Oslo, du 11 au 14 septembre 2012
- Les Etats Parties à la Convention souhaitent encourager et soutenir les Etats non encore parties à le devenir si possible avant la 3MSP et d'ici-là, souhaitent les encourager à exprimer leur soutien pour une interdiction des armes à sous-munitions et à devenir un Etat partie à la CCM.

Promotion de la CCM

- Les Etats Parties, en lien avec les obligations positives de l'Article 21 de la CCM, souhaitent saisir toutes les opportunités pour promouvoir la CCM et sa mise en œuvre complète auprès des Etats qui n'ont pas encore ratifié ou accédé, notamment à travers des rencontres bilatérales, sous régionales, régionales et des forums multilatéraux incluant l'Union Africaine, la CEDEAO, CAE, SADC, CIRGL, CEEAC, et AGNU etc.... Les Etats souhaitent coopérer avec d'autres partenaires dont les organisations internationales et la société civile afin de promouvoir la Convention auprès des Etats non encore parties.
- Les Etats non encore parties reconnaissent le besoin de sensibiliser et mobiliser à la CCM au niveau national dans le but d'encourager la promotion à l'adhésion ou à la ratification de la Convention.

Partenariat, Assistance & Coopération

- Adhérent et affirmant l'**Action #1** du Plan d'Action de Vientiane, les Etats ont reconnu et souhaitent continuer à développer davantage les partenariats qui sous-tendent la Convention, dans le but de coopérer et soutenir l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention. Ceci comprend le partenariat non seulement entre Etats Parties et Etats non encore parties, Etats affectés et non affectés, la CMC, le CICR, les Nations Unies, les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge mais aussi avec toutes les autres organisations internationales et régionales intéressées, les victimes d'armes à sous-munitions et les organisations qui les représentent, ainsi que les autres organisations de la société civile. Les Etats souhaitent tout particulièrement coopérer avec les Etats non encore parties, pour surmonter les défis et obstacles à rejoindre la Convention dans le but d'assurer leur adhésion à la Convention dès que possible.

Participation

- Les Etats se sont engagés à participer aux forums internationaux, régionaux, et nationaux dont la 3^e et la future réunion des Etats Parties et, lors de ces rencontres, à rendre compte des actions entreprises pour promouvoir la Convention et œuvrer pour une totale adhésion. Les Etats ont également accepté de rendre

¹ Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Erythrée, Gambie, Ghana, Ile Maurice, Kenya, Liban (Président de la 2MSP), Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Norvège (Président - Désigné de la 3MSP), République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Léone, Swaziland, Ouganda, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. De plus, la CMC, le CICR, la Fondation pour la Sécurité et le Développement en Afrique, ainsi que l'équipe de coordination du PNUD étaient présents.

compte des résultats de ces réunions avec les acteurs concernés , ceci incluant notamment au niveau national les plus hautes instances de représentation politique.

Mise en œuvre nationale

- Les Etats Parties souhaitent œuvrer pour l'adoption et la promulgation et de législations nationales complètes, de mesures administratives ou autres mesures destinées à la mise en œuvre, en application de l'Article 9 de la CCM afin de mettre en œuvre toutes les obligations de la Convention.
- Les Etats souhaitent également coopérer et échanger des informations sur le contenu et l'application des mesures de mise en œuvre afin d'encourager le développement des mesures nationales qui contribuent à une mise en œuvre de la Convention la plus complète possible.